

Les prix en maison de repos flambent

Les tarifs d'accès à une maison de repos ne cessent de grimper ces dernières années. Alors que l'inflation est proche de zéro, ils ont augmenté de 10,6 % entre 2011 et 2014. Le Service public fédéral économie a calculé qu'un pensionnaire de maison de repos payait en moyenne 1.366 euros au premier trimestre de l'année pas-

sée. Ce prix varie bien évidemment en fonction du type d'établissement, des activités et services organisés par ce dernier mais aussi de la Région dans laquelle le retraité est installé. C'est en Wallonie que la facture est la moins salée. La moyenne mensuelle y varie entre 1.160 euros (en CPAS) et 1.245 euros (dans le

privé). A Bruxelles, les prix sont plus importants et la différence des prix plus large, de 1.291 euros en CPAS à 1.657 euros dans le privé. Il s'agit bien évidemment d'une moyenne et certains établissements appliquent des tarifs nettement plus élevés. Ces chiffres sont à comparer avec la pension légale moyenne, qui était de 1.212 euros en 2013. ■

Les prix explosent en maisons de repos

SENIORS En 3 ans, le coût mensuel moyen a grimpé de 10,6 %

► Le différentiel entre pension légale et prix d'un lit dans une séniorie a augmenté.

► L'accès à une maison de retraite coûte plus cher en Flandre.

Ce n'est pas un scoop : nous vivons de plus en plus vieux. Selon le Bureau fédéral du plan, 3,9 millions de Belges auront plus de 60 ans en 2050... Bref, la question des maisons de repos est sur toutes les lèvres. Avec au centre, deux problèmes : leur accessibilité en termes de lits disponibles et leur accessibilité financière. Car c'est la règle : si la demande est forte et l'offre faible, les prix grimpent. Les tarifs d'accès à une maison de repos ont donc explosé ces dernières années. En Belgique, ils ont grimpé de 10,6 %

– dans un contexte inflationniste proche de zéro – entre 2011 et 2014. Selon les derniers chiffres compilés par le Service public fédéral économie (la matière a été régionalisée en juillet dernier), la rente mensuelle moyenne d'un pensionnaire de maison de repos dans nos contrées s'établissait à 1.366 euros au premier trimestre de l'année passée. Un prix qui variera fortement en fonction du type d'établissements, des activités et services organisés par ce dernier... et même de la Région dans laquelle le retraité est installé.

Pension vs rente

Premier bémol : entre pension légale et coût d'un séjour en maison de repos, l'écart se creuse. En 2013, la pension légale moyenne s'établissait chez nous à 1.212 euros. Soit un différentiel de 154 euros par rapport au prix moyen du « loyer » d'une personne âgée.

Une disparité encore plus forte pour une femme qui touchera en moyenne une pension mensuelle de 971 euros. Second bémol : à ce prix moyen, viendront souvent s'ajouter toutes sortes de frais « cachés » pour le pensionnaire et ses proches : coiffeur, pédicure, boissons, réfrigérateur... et sur-

tout de soins de santé, même si certaines charges seront remboursées partiellement par l'organisme assureur. Ces « à-côtés » selon une étude réalisée par l'asbl Enéo, le mouvement social des aînés, gonflent en moyenne l'addition mensuelle d'un pensionnaire de 173 euros. Bien sûr, suppléments et tarifs pratiqués dépendront de la politique de gestion de la maison de retraite. En Belgique, trois formes de séniorie cohabitent : celles gérées par un CPAS, celles constituées en ASBL et dépendant généralement d'une mutualité et celles à voca-

tion commerciale. « Dans un CPAS, la facture sera transparente dès le départ selon une formule "all inclusive". Ce ne sera pas toujours le cas dans une ASBL mais rarement dans une maison gérée par un groupe immobilier », constate Anne Jau-motte, chargée de projet chez Enéo. Hors sur 1.995 maisons de repos en Belgique, 942 sont privées...

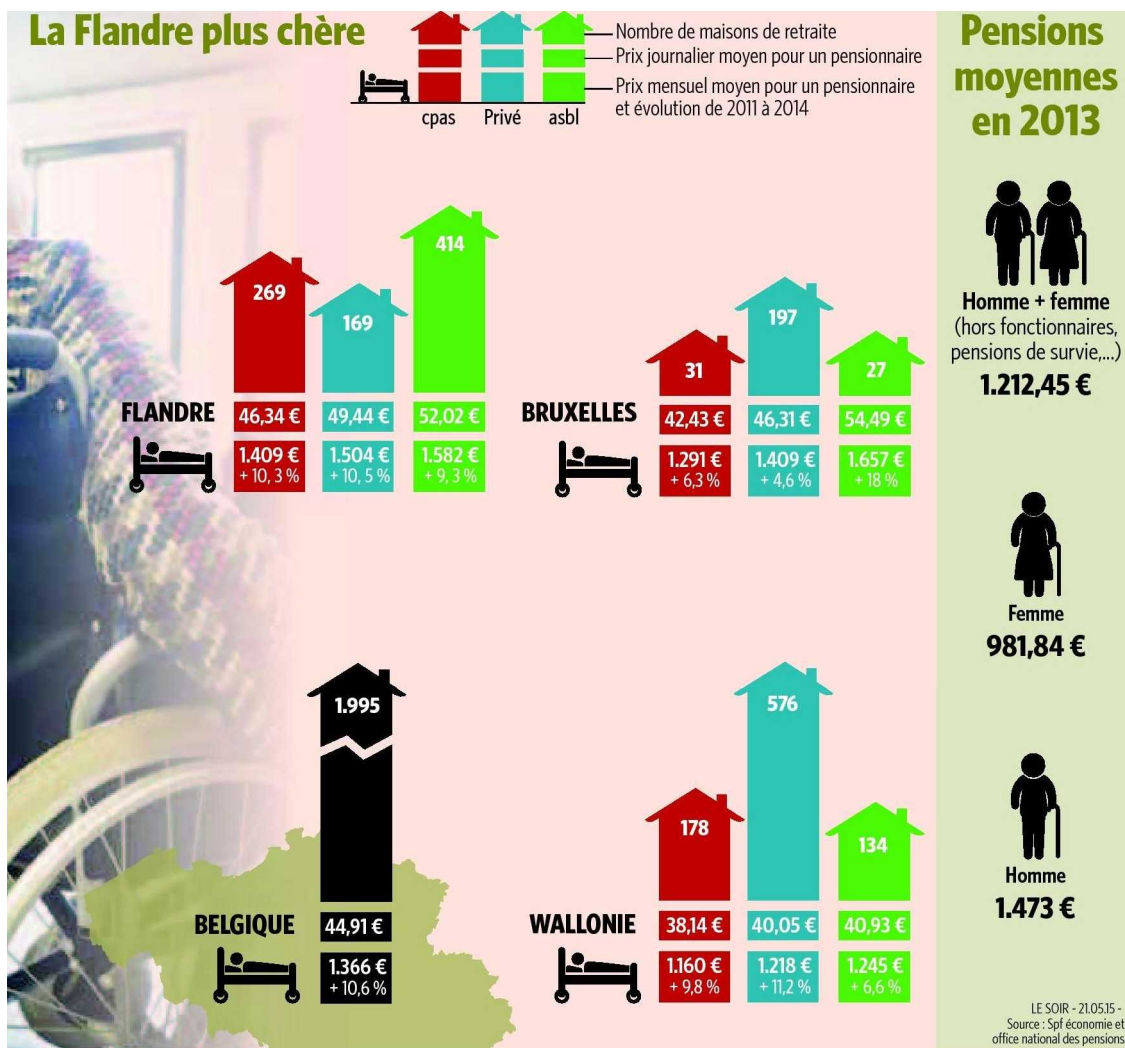
Régionalisation

Mais le prix de votre maison de retraite dépendra également de la Région dans laquelle vous résidez. C'est en Flandre qu'un pensionnaire payera le plus cher (en moyenne 1.512 euros/mois), puis à Bruxelles (1.420 euros/mois). Sans surprise, la Wallonie offre les établissements les moins oné-

reux. Ce qui ne veut pas pour autant dire bon marché : il faudra compter en moyenne 1.160 euros/mois pour une chambre dans une maison de retraite gérée par un CPAS. Une différence finalement peu importante par rapport aux établissements privés de la région (1.218 euros/mois). Ce faible écart s'expliquerait par des coûts plus élevés pour les organismes publics en raison d'un personnel plus nombreux et par, dans un souci avoué de rentabilité, une très forte centralisation des maisons de repos privées, généralement développées par groupe de 4 à 6 endroits, avec un personnel volant tout juste au nombre imposé par les autorités, permettant des économies d'échelle évidentes.

A côté du souci tarifaire, le problème d'accessibilité tout court se pose également : en Belgique, il n'y aura bientôt plus assez de places dans les maisons de repos. Selon la dernière étude sur le sujet du Centre fédéral d'expertise des soins de santé : d'ici 2025, entre 149.000 et 177.000 lits seraient nécessaires dans notre pays. Ce qui représente une augmentation annuelle de 1.600 à 3.500 places. On en est loin. Mais on apprend aussi qu'en Wallonie, 10.000 personnes n'auraient pas leur place en maison de retraite (dont l'âge moyen d'entrée est désormais de 83 ans) et pourraient être à la place assistée à domicile ou placée en centre de jour. Une solution plus démocratique ? ■

AMANDINE CLOOT



Philippe Defeyt « 15 % des âgés n'en ont pas les moyens »

ENTRETIEN

Impayable la maison de retraite ? Nous avons posé la question à Philippe Defeyt, président du CPAS de Namur.

Vivre dans une maison de retraite, ce n'est pas donné, même si l'institution est gérée par un CPAS...

Les tarifs moyens en maisons de retraite gérées par les CPAS ne sont pas beaucoup plus faibles, c'est vrai. Mais il faut savoir que les prix moyens compilés par le SPF Economie n'intègrent pas les suppléments – soins particuliers, supplément petit-déjeuner, nettoyage des vêtements... – dont les tarifs sont très variables d'une maison de retraite à une autre. Or, dans les maisons des CPAS, il y a très peu de suppléments ; et beaucoup plus de transparence.

N'empêche : les tarifs moyens sont supérieurs à la pension moyenne. On peut

donc s'imaginer qu'un certain nombre de pensionnés n'ont pas les moyens de vivre en maison de retraite.

La comparaison n'est pas si simple. Ces données ne prennent pas en compte les pensions complémentaires des deuxième et troisième piliers, ni les cas où certaines

personnes, souvent des indépendants, possèdent un ou deux logements donnés en location.

D'un autre côté, certains ne bénéficient d'aucun complément de pensions ; et, si aujourd'hui en Belgique, personne ne peut toucher moins que la Grapa, la Garantie de revenus aux personnes âgées, son montant actuel pour un isolé est d'environ 1.000 euros.

Aucune donnée précise n'existe, mais je pense que 15 % des retraités sont incapables de payer la totalité du coût d'une maison de retraite « normale », gérée par un CPAS ou dépendante du secteur associatif.

Que faire ?

Développer l'assurance autonomie – un vocable que je préfère à celui d'assurance-dépendance. Une cotisation, disons d'un demi-pourcent du revenu, qui donne droit, pour les personnes qui n'ont pas suffisamment de moyens, soit à un soutien à domicile, soit à une intervention dans le coût d'une maison de retraite. Il faut laisser le choix aux personnes âgées, si elles le peuvent et si elles le souhaitent, à continuer à vivre à domicile. Attention : on pense souvent, à tort, que cela coûtera moins cher. Ce n'est pas vrai. Une véritable politique de sou-

tien à domicile implique bien plus que la mise à disposition d'aides familiales et de soins à domicile. Des investissements sont nécessaires, dans l'aménagement de la salle de bain, l'installation de rampes, l'élargissement des portes pour les personnes en fauteuil roulant... Il faut aussi des politiques « à l'extérieur » : des centres de soins de jour, des centres de loisirs – bref, des structures d'accueil pendant la journée. Il y a trop de personnes âgées qui vivent seules et dans des conditions indignes et ne permettant pas une vie correcte.

Manque-t-on de places en maison de retraite ?

Oui. Mais nous n'avons pas de données précises, car il n'existe pas de cadastre des demandes. En constituer un permettrait également d'avoir une vision des besoins qualitatifs : une personne souffrant de la maladie d'Alzheimer exige un encadrement soignant plus important qu'une personne qui est en relative bonne santé. Cela dit, tenant compte de ce qui a été construit ces dernières années, il manque, à mon avis, 4.000 à 5.000 places à l'horizon 2025 en Wallonie. ■

**Propos recueillis par
DOMINIQUE BERNIS**